

VOUS VOULEZ VOUS PACSER A WATTRELOS

Le PACS est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.

CONDITIONS

Les futurs partenaires :

- ✓ doivent être majeurs
- ✓ ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés
- ✓ ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs
- ✓ doivent être domiciliés sur Wattrelos

PIÈCES A FOURNIR

•Convention de PACS

•Déclaration conjointe de PACS

•Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger

•Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) original +1 photocopie

•Justificatif de domicile pour chacun des partenaires

LES DOCUMENTS SONT ÉGALEMENT TÉLÉCHARGEABLES
SUR LE SITE <https://www.service-public.fr/>

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR CONCLURE UN PACS

Avant de prendre votre rendez-vous, vous devez vous assurer :

- ✓ que vous êtes domiciliés à Wattrelos : seuls les partenaires domiciliés à Wattrelos peuvent se Pacser en mairie de Wattrelos
- ✓ que vous êtes bien en possession de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement de votre PACS, et notamment votre acte de naissance de moins de 3 mois

Aucun dossier de PACS ne sera enregistré ou instruit par courrier

L'enregistrement de la convention de PACS a lieu le jour du rendez-vous, les deux partenaires doivent être présents.

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS
ET AUCUN RENDEZ-VOUS NE SERA FIXÉ**